Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16
Internet http://www.sab.ch E-Mail info@sab.ch Postkonto 50-6480

Berne, 2 mars 2017

Communiqué de presse du SAB

N^0 1130

Digitalisation : de nouvelles perspectives pour les régions de montagne

La digitalisation influence toujours plus les activités humaines. Une grande partie de la population suisse utilise quotidiennement des appareils et technologies numériques. Cette évolution, qui continuera à se renforcer au cours des prochaines années, offre *d'importantes opportunités pour les régions de montagne. En effet, la digitalisation permet de s'affranchir des distances****, donc de développer des places de travail, des outils et solutions pour valoriser les espaces périphériques. Cependant,*** *afin d'****en tirer*** *pleinement parti, il est nécessaire d'adapter les conditions cadres* ***dans des domaines comme celui des infrastructures ou de la formation. Le Groupement suisse pour les régions de montagne*** *(SAB) soutient clairement l'utilisation et le développement des* ***possibilités informatiques. Dans ce cadre, le SAB a publié un document de position consacré à ce sujet.***

Un plus atout pour l'ensemble de l'économie
Pour les milieux économiques, la digitalisation offre déjà de nombreux avantages. Que cela soit pour le partage ou la transmission de données, l'automatisation et la simplification de certaines tâches ou encore la gestion de données, les moyens informatiques sont devenus indispensables. Pour les régions de montagne, la digitalisation permet de réduire les désavantages liés à leur position géographique. Les entreprises situées dans ces espaces peuvent désormais optimiser leurs contacts avec l'extérieur ou assurer plus facilement la promotion de leurs produits. Le secteur touristique représente à ce titre un bon exemple. Les acteurs touristiques peuvent en tirer parti, en optimisant leurs actions marketing ou en utilisant davantage les plateformes électroniques de réservation. Dans ce cadre, le SAB estime que

l'Etat doit veiller à ce que l'ensemble de la législation ne freine pas cette évolution.

Des possibilités illimitées…
Pour le SAB, les possibilités offertes par la digitalisation sont infinies et représentent des opportunités pour de nombreux secteurs. Les rapports entre les citoyens et les autorités peuvent être simplifiés et accélérés (par ex. mise à disposition de formulaires). Le transport de personnes peut être facilité via la création de plateformes de partage de véhicules ou par l'utilisation de sites permettant la planification de trajets en transport public. Le service universel pourrait être amélioré grâce à l'introduction de solutions informatiques (prestations postales, médicales, etc.). Enfin, certains modèles, comme le projet « Mia Engadina », dans les Grisons, ont clairement démontré que la digitalisation favorisait la création d'emplois novateurs et permettait de contrer la fuite des cerveaux. Dans ce cas, c'est toute une région qui en bénéficie.

Adapter les conditions cadres
Pour tirer pleinement parti de cette évolution, le SAB est d'avis qu'il faut adapter certaines conditions cadres. L'ensemble du pays doit pouvoir bénéficier d'infrastructures performantes et fiables. Chaque ménage et chaque entreprise devraient ainsi disposer de connexions à haut débit. Dans le domaine de la formation, il est aussi nécessaire d'adapter les connaissances informatiques, de façon à ce qu'elles correspondent aux exigences de la vie professionnelle. A ce titre, elles doivent figurer dans le programme de l'école primaire et constituer une branche obligatoire, au sein des gymnases et hautes écoles spécialisées.
Conscient de l'importance du développement de la digitalisation et des opportunités qui lui sont liées, le SAB a rédigé un document de position consacré à ce sujet. Ce dernier peut être téléchargé sur notre site Internet (http://www.sab.ch/fileadmin/user_upload/customers/sab/Positionspapiere/2017/Positionspapier_Digitalisierung_FR.pdf).

Informations complémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB, tél : 031 382 10 10